



### Procès-verbal du CSE Nord du 14/11/2023 à 9h00.

#### MEMBRES ÉLUS DU CSE

| COLLÈGES     | SYNDICATS   | TITULAIRES         | SUPPLÉANTS |
|--------------|-------------|--------------------|------------|
| 1er Collège  | C.G.T.      | D. VIVIER          |            |
|              | C.F.D.T     | V. TULLIER         |            |
|              |             | M. SOHIER          |            |
|              |             | V. LECLAIRE (3ème) |            |
|              | F.O.        | A. ARMINGAUD       | S. CHIEUX  |
|              |             | A. SAUVAGE         |            |
|              |             | F. DENORME         |            |
| I. BOUQUET   |             |                    |            |
| H. KAID      |             |                    |            |
|              | F. LELEU    |                    |            |
| 2ème Collège | C.G.T.      | F. ROCH            |            |
|              | CFDT        | Y. DOMM            |            |
|              |             | S. PINCHON         |            |
|              | F.O.        | M. D'HOOGHE        |            |
| 3ème Collège | C.F.D.T     | T. DELPORTE        |            |
|              | C.F.E-C.G.C | B. VEREECKE        |            |

#### REPRÉSENTANT SYNDICAUX AU CSE

|             |             |
|-------------|-------------|
| C.G.T.      | B. HENRY    |
| C.F.D.T     |             |
| F.O         | J. OLIVIER  |
| C.F.E-C.G.C | A. BOUKHANA |

#### PRÉSIDENT DU CSE

|                   |            |
|-------------------|------------|
| Directeur Général | E. GAUTIER |
|-------------------|------------|

#### REPRÉSENTANTS DE LA DIRECTION

|                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| Directeur des Opérations | G. BOURBOIN      |
| RRH Opérations Nord      | S. BUTEZ         |
| Directeur Juridique      | M. BAILLY-TURCHI |

Membres du CSE Nord [présent] [en visio] [absent]

Invité(s) : Stéphane DEMAN ; O BOULANGER

#### À l'ordre du jour de la réunion du Comité Social et Économique (CSE) :

1. Approbation du procès-verbal du : 17/10/2023 (si finalisé par le secrétaire)
2. Information économique et sociale :
  - ✓ Effectif et mouvement d'entrée et sortie, établissement Nord
  - ✓ Carnet de commande, Chiffres économiques et financiers (chiffres d'affaires, stock produit fini)
  - ✓ État des stocks et expéditions,
  - ✓ État de la trésorerie
3. Points SSCT :
  - ✓ Compte rendu de la CSSCT de Pérenchies du 03.10.2023
  - ✓ Nomination d'un(e) suppléant(e) au référent agissements sexistes et harcèlements (*invité S. DEMAN*)
4. Temps de Travail Théorique 2024
5. Point paie (*intervention de O. BOULANGER*)
  - ✓ « Problèmes récurrents de salaires (RCR, CP, arrêts maladie etc...) »



## 6. Questions CSE :

- ✓ *Date de versement du demi 13ème mois.*
- ✓ *Dédommagements envisagés pour le déplacement des salariés le 27 octobre dernier.*
- ✓ *Les colis fabriqués en France porte le nom DEMEYERE. Les colis fabriqués par MDV le nom CBA Meubles. Pourquoi cette différence ?*
- ✓ *Quid des RTT à consommer avant la fin d'année ?*

## 7. Questions Diverses



Le secrétaire annonce que la séance est enregistrée.

Le Secrétaire : Vous annoncez que Mme Gautier n'assistera pas au CSE. Qu'elle travaille sur le budget 2024. Cela veut donc dire qu'elle n'assistera pas non plus à la 2<sup>ème</sup> réunion de cadrage Technologia de cet après-midi ?

La Direction : Nous reviendrons sur ce sujet en fin de CSE. Je vous propose de suivre l'ordre du jour.

### 1) Approbation du procès-verbal du 17/10/2023.

Vous nous avez envoyé le projet de PV du CSE d'octobre samedi dernier, c'est ça ?

Je vous avoue que personne n'a travaillé ce week-end, c'est légitime.

Exact, vous l'avez reçu en même temps que les élus. Eux m'ont répondu.

Très bien. Alors nous ne verrons pas l'approbation de ce projet de PV aujourd'hui.

Si. Le projet de PV sera approuvé. J'ai passé des heures et des heures à le rédiger afin de pouvoir l'approuver lors de ce CSE. Il sera approuvé un point c'est tout.

On ne l'approuvera pas. Vous aviez un mois pour le rédiger. Vous nous l'avez envoyé un samedi, 2 jours avant le CSE nord. Ce n'est pas correcte. Nous on ne travaille pas toujours les week-ends parce qu'il y a des limites. Vous nous rappelez vous-mêmes que nous ne sommes pas censés travailler les week-ends.

Nous non plus.

C'est votre problème, c'est votre problème.

Mme Bailly-Turchi, le projet de PV du dernier CSE central, du 27 octobre, quand l'avez-vous reçu ?

Je n'en sais rien. Je ne note pas ça.

Vous devriez pourtant vous en souvenir car vous l'avez reçu la veille. Et vous l'avez approuvé !

Vous faites comme vous voulez. Nous n'avons pas eu le temps de le lire. Ce n'est pas de la mauvaise volonté.

On va l'approuver. Les salariés ont besoin de savoir ce qui se passe. On va l'approuver. On va l'afficher.

Vous l'approuver si vous voulez.

Madame, si l'actualité sociale n'était pas aussi négative voire toxique chez CBA, j'aurais certainement eu le temps de le rédiger avant.

C'est vous qui rajouter de l'huile sur le feu Monsieur, et je vais y revenir sur Technologia.

Désolé mais avec le temps que nous passons avec l'inspection du travail, le temps que nous passons avec la CARSAT, le temps que nous passons avec Technologia, tout ça fait que je n'ai pas eu le temps de le faire avant.

Et vous croyez que nous ça nous arrange ?

Je vais vous dire, pour ce PV je n'ai déclaré que quelques heures de délégation. Pour le reste, j'ai bossé le soir tard chez moi afin d'être dans les délais. Il hors de question de bâcher ce travail.



Il y a 2 sujets. On n'a jamais été contre que vous fassiez des notes hors PV afin de communiquer l'essentiel. Ok mais c'est du boulot en plus. Être secrétaire du CSE c'est du boulot et ce n'est pas avec les 10 heures de délégation que tu rédiges un PV de 29 pages, tu peux me croire.

Je sais. C'est pourquoi on ne pouvait pas le lire en 5mn. Il est important et il ne faut pas le lire en diagonale. J'en ai pris connaissance lundi matin ... du mail, et je n'ai pas eu le temps de le lire.

Personne de la Direction n'a eu le temps de le lire ?

Les élus ont pris le temps. On le vote aujourd'hui.

Je peux vous garantir que j'ai envoyé le projet de PV aux élus en même temps. Et j'ai eu des réponses dès dimanche.

Très bien. Vous avez eu le temps. D'autres non pas eu le temps. Donc on le reverra la prochaine fois.

Écoutez, on fait le tour des élus afin de savoir si on le vote aujourd'hui ou pas ?

Non. On n'est pas obligé d'attendre le prochain CSE. Il ne faut pas nous mettre le couteau sous la gorge en permanence. Ce n'est pas possible de travailler comme ça Monsieur. On met des réserves. On ne peut pas l'approuver, c'est un PV important. Vous l'avez dit vous-même vous avez passé du temps. Il est légitime que nous y passions du temps également.

On notera vos réserves.

Il ne sera pas signé par Mme Gautier. Il faut être raisonnable. Vous savez très bien que l'on ne se tourne pas les pouces.

Nous n'avons jamais dit ça.

Nous vous expliquons qu'actuellement c'est le rush sur le budget ce qui est de notre intérêt collectif.

Non. L'intérêt collectif c'est la santé des salariés Madame.

Vous êtes amenée à travailler sur le budget ?

Oui parce que tout le monde doit avoir le même niveau d'information et c'est l'intérêt collectif. Écoutez, vous n'avez pas à juger ce que je fais.

Je cherche simplement une cohérence par rapport à ce que vous dites, c'est tout.

Moi, j'ai également travaillé sur le budget, sur la masse salariale etc...

Moi je trouve que ce CSE a démarré de manière agressive dès les premières minutes.

Écoutez Madame, ce n'est pas moi qui ...

Si. Vous étiez agressive dès le démarrage.

Non Madame. Je vous ai dit que l'on demandait un délai.

Ce n'est pas vrai. Dès que vous nous avez adressé la parole, vous l'avez fait sur un ton excédé. Ça ne va pas. Il faudrait baisser tous d'un ton et ...

J'en suis bien d'accord. Il faudrait être un peu tolérant avec la Direction. Vous donnez l'impression que la Direction ne travaille pas.

On n'a pas dit ça. Tout le monde travaille beaucoup.

Donc si on vous demande un délai supplémentaire vous ne devriez pas être surpris de cela.

Il y a quand même un danger dans cette entreprise et il faut que les informations circulent. Si non, le manque d'information génère des bruits de couloir qui découlent sur encore plus de mal être.

Attendez, vous envoyez un projet de PV 3 jours avant...

Attendez, vous êtes capable de demander le budget d'un commercial la veille pour le lendemain...

On vous demande juste 3 jours à la limite, pas plus. C'est validé dans la semaine.

Vous avez eu combien de jours pour valider le projet de PV du dernier CSE central ? Il vous a été donné la veille.

Ça dépend des circonstances Mr Delporte.



Le problème est que vous ne semblez pas comprendre qu'il y a un danger grave et imminent dans cette société.

Non. Il n'y a pas de danger grave et imminent dans cette entreprise. Et je vais y revenir une fois que nous aurons déroulé l'ordre du jour. Dans les divers je vais y revenir Mr Delporte.

C'est incroyable. Donc ce que vous dit la CARSAT, l'inspection du travail ...

Non justement Mme Leclaire et concernant la position de la CARSAT je vais y revenir dans les questions diverses et merci de me donner cette accroche. On va y revenir. On va dérouler l'ordre du jour. On note que vous nous laissez la semaine pour réagir sur le projet de PV ...

Non. Si les élus décident d'approuver le PV aujourd'hui, il le sera.

Attendez, ce n'est quand même pas à vous de nous donner des instructions. On ne va pas inverser les rôles.

Vous savez, je n'aurais pas de problème à communiquer un procès-verbal non signé par la Direction.

Peu importe. Je ne suis pas dans cette logique-là. Je suis dans une logique de conciliation et de travail en commun et pas toujours d'essayer de coincer la Direction.

C'est votre ressenti ça Madame.

Ce n'est pas le But.

Vous savez, si vous étiez dans un esprit de conciliation, vous auriez accepté les réunions de cadrage avec Technologia.

Justement, on va y revenir dans les questions diverses. Maintenant on déroule l'ordre du jour, allons-y ...

Non, nous allons d'abord voter l'approbation du PV.

Vous l'avez approuvé. On ne va pas y revenir.

Non, nous devons voter.

Vous voulez voter. Très bien, faites un vote.

8 votants. Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0.

Le projet de procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les élus.

Allez hop ! approuvé par les représentants du personnel, la Direction ayant quelques jours pour réagir.

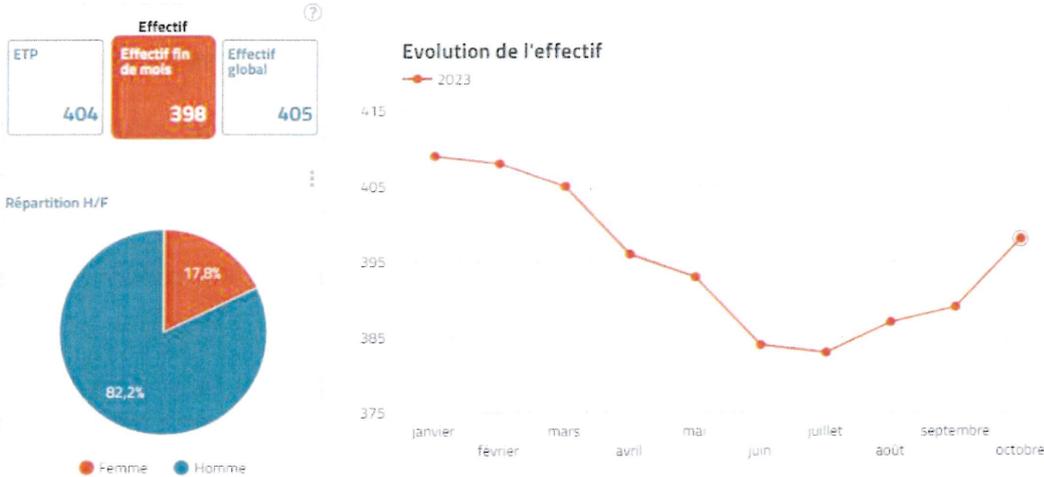
## 2) Information économique et sociale :

Avec SILAE nous essayons de mettre en place, un peu comme au Commerce, une BI en place. Ça part de l'ADSN, c'est-à-dire des données de paies qui partent directement à l'état avec les rémunérations, les prélèvements à la source etc... Aujourd'hui c'est ok à 90%. Nous sommes en période de test depuis une semaine afin de voir si ça répond bien au besoin. Il s'agit d'un module supplémentaire à SILAE et voilà ce que ça donne :



### Répartition des Effectifs

Nord – Octobre 2023



### Mouvements des Effectifs

Nord – Octobre 2023

| #  | Salarié                         | département         | Secteur             | Date d'entrée | Date de sortie | Motif              |
|----|---------------------------------|---------------------|---------------------|---------------|----------------|--------------------|
| 1  | BELKHODJA ANGELOUQUE née FLEURY | RESSOURCES HUMAINES | RESSOURCES HUMAINES | 02/10/2023    |                | Embauche CDD       |
| 2  | BOIDIN OLIVIER                  | SUPPLY CHAIN        | LOGISTIQUE          | 02/10/2023    |                | Embauche CDD       |
| 3  | DIERKENS ARNAUD                 | SUPPLY CHAIN        | LOGISTIQUE          | 02/10/2023    |                | Embauche CDD       |
| 4  | DROUVIN ROMARIC                 | ACHATS              | MP                  | 02/10/2023    |                | Embauche Alternant |
| 5  | MICHEL KILLIAN                  | FABRICATION         | STRUCTURE           | 02/10/2023    |                | Embauche           |
| 6  | PRUVOST SUZIE née DEBOUDT       | ACHATS              | MP                  | 02/10/2023    |                | Embauche           |
| 7  | SCHOTTHEY LAURENT               | SUPPLY CHAIN        | LOGISTIQUE          | 02/10/2023    |                | Embauche CDD       |
| 8  | MALVACHE AMANDINE née DEKNUDT   | FINANCE             | COMPTABILITE        | 09/10/2023    |                | Embauche           |
| 9  | SID LAZARA LOUISA               | COMMERCE            | COMMERCIAL          | 09/10/2023    |                | Embauche           |
| 10 | AKOEBA Nelson                   | FINANCE             | COMPTABILITE        | 16/10/2023    |                | Embauche CDD       |
| 11 | LAABAR IMANE                    | INFORMATIQUE        | ETUDES ET DV/LPT    | 16/10/2023    |                | Embauche           |
| 12 | KLAPSIA PIERRE                  | COMMERCE            | STRUCTURE           | 17/10/2023    |                | Embauche           |
| 13 | ALLAU RIME                      | BEIS                | PILOTAGE PROJETS    | 18/10/2023    |                | Embauche           |
| 14 | DUBOIS LYDIA                    | RESSOURCES HUMAINES | RESSOURCES HUMAINES | 23/10/2023    |                | Embauche           |
| 15 | POUGET JULIE                    | RESSOURCES HUMAINES | RESSOURCES HUMAINES | 23/10/2023    |                | Embauche           |
| 16 | WADE EL HADJI OMAR              | BEIS                | PILOTAGE PROJETS    | 23/10/2023    |                | Embauche Alternant |
| 17 | BA COUBA                        | COMMERCE            | ADV                 | 30/10/2023    |                | Embauche           |
| 1  | WATTINNE Charles Edouard        | SUPPLY CHAIN        | PLANIFICATION       |               | 02/10/2023     | Fin PE Salarié     |
| 2  | CROCHEZ ISABELLE                | FINANCE             | COMPTABILITE        |               | 04/10/2023     | Fin PE Salarié     |
| 3  | DESCHOENMAKER BENOIT            | FABRICATION         | EMBALLAGE           |               | 09/10/2023     | Démision           |
| 4  | DEBUE LUCAS                     | BEIS                | PROJETS CLIENTS     |               | 13/10/2023     | Démision           |
| 5  | SIDHOM NASSIM                   | RESSOURCES HUMAINES | RESSOURCES HUMAINES |               | 19/10/2023     | Fin PE Employeur   |
| 6  | LEMRAKET BENYAMINE              | DIRECTION TECHNIQUE | MAINTENANCE         |               | 27/10/2023     | Fin de CDD         |
| 7  | PARENT JEAN PHILIPPE            | ACHATS              | ACHATS              |               | 27/10/2023     | Licenciement       |
| 8  | CHICOT NATHALIE                 | FINANCE             | COMPTABILITE        |               | 31/10/2023     | Fin PE Salarié     |



Une fois de plus nous constatons beaucoup d'arrivées dans les services supports et peu chez les opérateurs. Si nous avons le bonheur de voir l'activité repartir, expliquez-moi comment nous allons faire pour produire plus ?

*Cela fait des mois que nous passons le message aux responsables d'atelier, à savoir que si nous avons des intérimaires compétents, qu'il n'y avait pas de souci pour les transformer en contrat de travail CBA.*

Vendredi dernier, je suis allé voir Jean-Philippe car en passant devant la 5 un opérateur me dit « *je crois que je vais péter un câble et je pense que je vais m'en aller* ». Il était seul dans son secteur pour régler plusieurs équipements. Ce n'est quand même pas normal que ce soit nous les élus qui devons aller voir le chef d'atelier pour l'informer du problème ?

*C'est un sujet sur lequel vous nous avez déjà alerté et nous en sommes bien conscients. Il nous faut consolider la main d'œuvre directe, c'est un vrai sujet.*

Ce matin, la ligne 4 et la 6 ne tournent pas car nous devons baisser la voilure. Et c'est pour plusieurs jours.

*Vous savez que nous sommes dans un creux de saisonnalité.*

Alors pourquoi ne pas faire tourner de jour plutôt que sur 2 équipes ? Cela permettrait à la maintenance de mieux travailler.

*Nous prenons le point et revenons vers vous.*

Tu as raison Laurent car sur 48 ETP et l'intégralité des intérim, 38 sont dédiés à la production après avoir retiré la Logistique. Cela étant, il faut bien se dire que sur 38, 31 ETP sont en remplacement ce qui veut dire que 31 personnes sont absentes. On a toujours un absentéisme important.

Concernant l'accueil, cette dame est toujours en CDD ?

*Non elle est en intérim.*

Pourquoi ? A priori nous aurons toujours besoin d'une hôtesse d'accueil ?

*Je vais questionner Guillaume et Adeline et je m'engage à revenir vers vous.*

Nous avons dégradé le service car il n'y a personne de 8H00 à 9H00. C'est précisément pendant ce créneau horaire là qu'il y a beaucoup de rendez-vous. De plus il n'y a pas de liste téléphonique ou incomplète et quand nous devons appeler quelqu'un s'est parfois compliqué.

*J'entends ce que vous dites mais si moi j'ai un rdv je descends. Cela m'étonne, il faut être adaptable.*

Alors dites aux personnes qui fixent un rdv avant 8H00 de descendre à ce moment-là.

*Mais Madame, cela me paraît être du bon sens. On va rappeler cette règle à toutes les personnes susceptibles de prendre un rdv avec des personnes extérieurs. Je suis sidérée, c'est quand même le B.a-ba.*

Ce n'est quand pas terrible du point de vue sécurité. D'ailleurs nous en avons déjà parlé mais la grille qui reste ouverte à l'entrée des ateliers, ce n'est toujours pas réglé ...

*On reprend le point.*

*Avez-vous d'autres questions sur le social ?*

Non mais c'est embêtant de toujours remonter les mêmes sujets.



### Recours à l'intérim

Nord – Octobre 2023

#### Statistiques d'intérim pour le Nord

| Postes Intérimés             | Jrs trav.   | Motif du recours              | _ETP           |
|------------------------------|-------------|-------------------------------|----------------|
| EMBALEUR                     | 154         | Accroissement d'activité      | 17,28          |
| EMPILEUR                     | 183         | Remplacement                  | 30,87          |
| DEPILEUR                     | 118         | <b>Total général</b>          | <b>48,15</b>   |
| TECHNICIEN ADMINISTRATIF     | 22          |                               |                |
| HOTESSE D'ACCUEIL AF5        | 22          | <b>Nombres d'intérimaires</b> | <b>75</b>      |
| TRÉSORIER                    | 22          | <b>Équivalent temps plein</b> | <b>48,15</b>   |
| AIDE COMPTABLE               | 22          |                               |                |
| CARISTE 1 2 3                | 112         | Site                          | NORD           |
| OPERATEUR DE CONDITIONNEMENT | 260         |                               |                |
| PERCEUR AP43                 | 20          | <b>Agences d'intérim</b>      | <b>Part</b>    |
| FACONNEUR                    | 27          | * CRIT                        | 59,29%         |
| CARISTE 3 4 5                | 67          | * RANDSTAD                    | 28,46%         |
| GESTIONNAIRE DE PAIE         | 22          | * ADECCO                      | 12,25%         |
| <b>Total général</b>         | <b>1051</b> | <b>Total général</b>          | <b>100,00%</b> |



## Évolution du Chiffre d'Affaires

Nord – Octobre 2023

- Réalisé octobre à 8,1 M€, meilleur mois de l'année.

|            |                |              |                       |
|------------|----------------|--------------|-----------------------|
| Août 2023  | 5 676 515,79 € | 247 495,20 € | <b>5 924 010,99 €</b> |
| Sept. 2023 | 5 899 506,17 € | 290 139,12 € | <b>6 189 645,29 €</b> |
| Oct. 2023  | 7 974 389,17 € | 128 124,94 € | <b>8 102 514,11 €</b> |

15/11/2023

CBA Meubles | 6

Nous avons réalisé en octobre le meilleur mois de l'année. Cela ne veut pas dire que nous sommes tirés d'affaires car nous ne sommes pas à l'attendu. La 1<sup>ère</sup> colonne en CA correspond à la fabrication et la 2<sup>ème</sup> au négoce.

C'est d'autant plus appréciable car quand nous lisons les petites gazettes de l'ameublement, le marché est en baisse de -7%. Donc malgré la conjoncture qui n'est pas porteuse, nous arrivons à nous maintenir et cela demande un effort de la part de toutes les équipes.

Etes-vous certaine que cela va perdurer dans le temps ?

Maintenant je ne préjuge pas des mois de novembre et décembre.

Tu as raison Thierry car si nous comparons avec 2022, nous avons la même baisse du carnet de commandes.

Pas tout à fait quand même. Si nous comparons les échelles du graphique du bas (voir screen CBA Meubles 8 ci-dessous), le point bas est légèrement au-dessus de 8ME. A date, il est de 6,8ME.

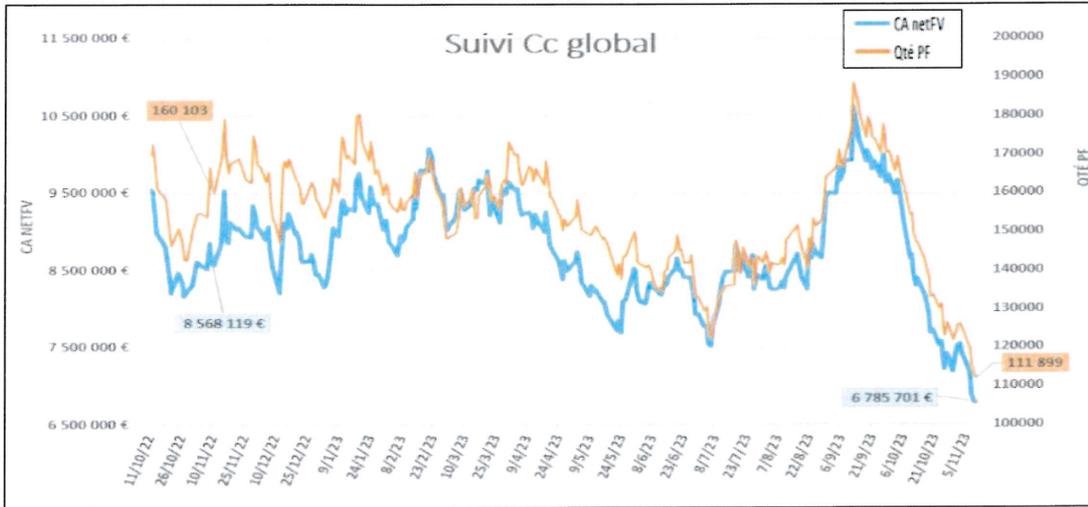
Le marché est très mou.

Effectivement c'est très compliqué.



### Carnet de commande

Nord - Octobre 2023



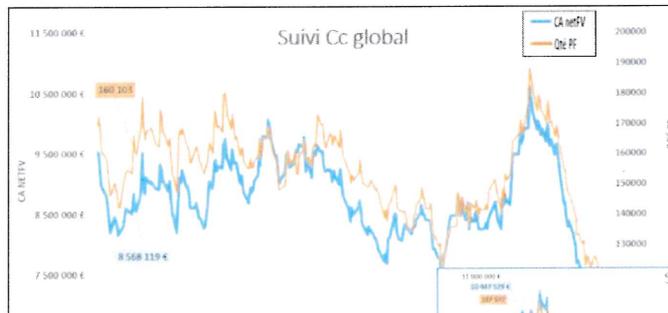
15/11/2023

CBA Meubles 17

### Carnet de commande

Nord - Octobre 2023

- Carnet de commande : 6,6 M€
- La courbe descendante entre septembre et novembre est identique à celle observée en 2022.



| Montant net frais de vente. | Commande programme ? |           | Total général |
|-----------------------------|----------------------|-----------|---------------|
| Date                        | N                    | O         |               |
| 01/11/2023                  | 7 036 482 €          | 504 827 € | 7 541 309 €   |
| 02/11/2023                  | 7 074 992 €          | 504 827 € | 7 579 819 €   |
| 03/11/2023                  | 6 978 937 €          | 502 079 € | 7 481 017 €   |
| 06/11/2023                  | 7 113 132 €          | 153 199 € | 7 266 331 €   |
| 07/11/2023                  | 7 169 631 €          | 117 829 € | 7 287 460 €   |
| 08/11/2023                  | 6 859 191 €          | 117 829 € | 6 977 021 €   |
| 09/11/2023                  | 6 691 179 €          | 117 829 € | 6 809 008 €   |
| 10/11/2023                  | 6 671 455 €          | 117 829 € | 6 789 285 €   |
| 13/11/2023                  | 6 447 360 €          | 117 829 € | 6 565 189 €   |

15/11/2023

CBA Meubles 16



### Évolution des Enregistrements

Nord – Octobre 2023

Prises de commandes

S40: 1,678 M€

S41: 1,464 M€

S42: 1,281 M€

S43: 1,306 M€

S44: 1,764 M€

**S45: 1,070 M€**

| CA NetFV                    | Livraison demandée mois |                  |                 | Total général      |
|-----------------------------|-------------------------|------------------|-----------------|--------------------|
|                             | = 11                    | = 12             | = 1             |                    |
| <b>Date création cde</b>    |                         |                  |                 |                    |
| 06/11/2023                  | 151 419 €               | 32 567 €         | 1 415 €         | 185 401 €          |
| 07/11/2023                  | 55 396 €                | 159 231 €        | 2 987 €         | 217 614 €          |
| 08/11/2023                  | 131 968 €               | 79 419 €         |                 | 211 387 €          |
| 09/11/2023                  | 40 262 €                | 68 107 €         |                 | 108 369 €          |
| 10/11/2023                  | 12 285 €                | 232 541 €        | 26 038 €        | 270 865 €          |
| 35 - CONFORAMA              |                         | 168 855 €        | 26 038 €        | 194 893 €          |
| 102 - LEROY MERLIN INTÉGRÉS |                         | 31 906 €         |                 | 31 906 €           |
| 348 - C DISCOUNT            |                         | 9 892 €          |                 | 9 892 €            |
| 11/11/2023                  | 877 €                   | 63 399 €         |                 | 64 276 €           |
| 12/11/2023                  | 960 €                   | 11 980 €         |                 | 12 940 €           |
| <b>Total général</b>        | <b>393 168 €</b>        | <b>647 245 €</b> | <b>30 440 €</b> | <b>1 070 853 €</b> |

TOP 5 groupement (S45)

| CA NetFV                        | Commande programme O/N | Total général        |
|---------------------------------|------------------------|----------------------|
| <b>Date création cde</b>        | <b>N</b>               | <b>Total général</b> |
| 35 - CONFORAMA                  | 331 353 €              | 331 353 €            |
| 102 - LEROY MERLIN INTÉGRÉS     | 264 365 €              | 264 365 €            |
| 529 - AMAZON FR ENTREPOT        | 79 744 €               | 79 744 €             |
| 540 - MOBILIO CONFORAMA REUNION | 73 875 €               | 73 875 €             |
| 7 - BUT SA                      | 39 024 €               | 39 024 €             |
| <b>Total général</b>            | <b>1 070 853 €</b>     | <b>1 070 853 €</b>   |



## Faits Marquants - Commerce

Nord – Octobre 2023

- Contraction des ventes dans les magasins (But, Conforama, Leroy Merlin) septembre en retrait de 7,2% par rapport à septembre 2022, octobre en retrait de 11% par rapport à 2022.
- Renégociation de nos prix de vente avec nos plus gros clients (Leroy Merlin, Conforama et But) qui souhaitent que la diminution du coût des matières premières soit prise en compte (ces clients ont accepté la hausse de nos tarifs lorsque les matières premières augmentaient)
  - Négociation terminée avec Adéo, 6,5% demandés -> 3,2% accordés (Vs 5% de hausse de tarif acceptée en février dernier).
  - Négociation en cours avec Giga (Conforama + But) objectif d'atterrissage entre -1,5 et -2%
- Appel d'offre en cours avec Adéo pour des étagères murales Hollow core à fixation invisibles, offre de prix remise.
- Export : ouverture de 3 clients au Maroc pour un potentiel estimé entre 3 à 5 M€ (Mobilium, Asswak Salam, dansmamaison.ma)
- E-Commerce :
  - Déploiement des ventes Amazon sur 3 nouveaux pays : Italie, Espagne et Allemagne
  - Développement des gammes Camif, offre Groupon
  - Tarification de 200 produits pour Wayfair
  - Mise en ligne de nos produits sur me site de E-commerce Allemand Otto (cf slide suivante)
- Puériculture : plusieurs référencements depuis mi-septembre (centrale Sagam 95 magasins Autour de Bébé, Aubert 130 magasins, Made for Baby 12 magasins.
- Démarrage au 2 novembre d'une opération de déstockage pour écouler les produits en surstock (2,5 M €) et les produits interdits de fabrication (320 K€)

15/11/2023

CBA Meubles | 10

## Faits Marquants - Commerce

Nord – Octobre 2023

**OTTO** Qu'est-ce que tu cherches?

inspiration · Mode Femme · Mode Homme · myToys Monde des enfants · Sport · Pharmacie  
Multimedia · Ménage · Cuisine · Linge de maison · Mobilier · Quincaillerie · Marchés · %Soldes%

15% sur la mode et la maison jusqu'à samedi 03/11/23  
10€ pour les nouveaux clients jusqu'à samedi 03/11/23  
20% de réduction sur une sélection de lingerie et de vêtements d'intérieur seulement jusqu'à mercredi 05/11

Page d'accueil | Mobilier | Peignoirs | Armoires pour enfants | Armoires pour enfants

**Armoire Demeyere GROUP avec un espace de rangement généreux et des fonctions pratiques**

Disponible sous 3 semaines  
Notre société de transport livre à la livraison et s'occupe de l'installation

Service d'assemblage de meubles à partir de 159,00 €  
Détails

10% Prix conseillé 349,90 €  
**à partir de 309,99 € TTC**  
TVA incluse plus frais d'expédition  
soit 28,31 € par mois en 12 fois vers le calculateur de financement  
Économisez 1% de plus!

Vendeur: OTTO  
Produit garanti 3 ans pour les meubles et 1 an pour les tapis

Ajouter au panier

15/11/2023

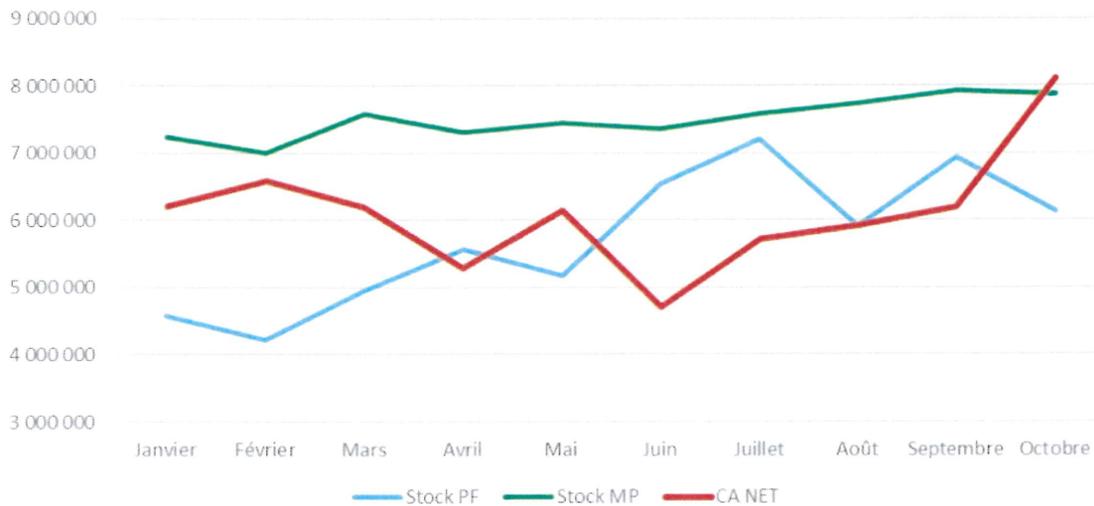
CBA Meubles | 11



## CA et stocks

Nord – octobre 2023

Evolution des stocks et du CA net



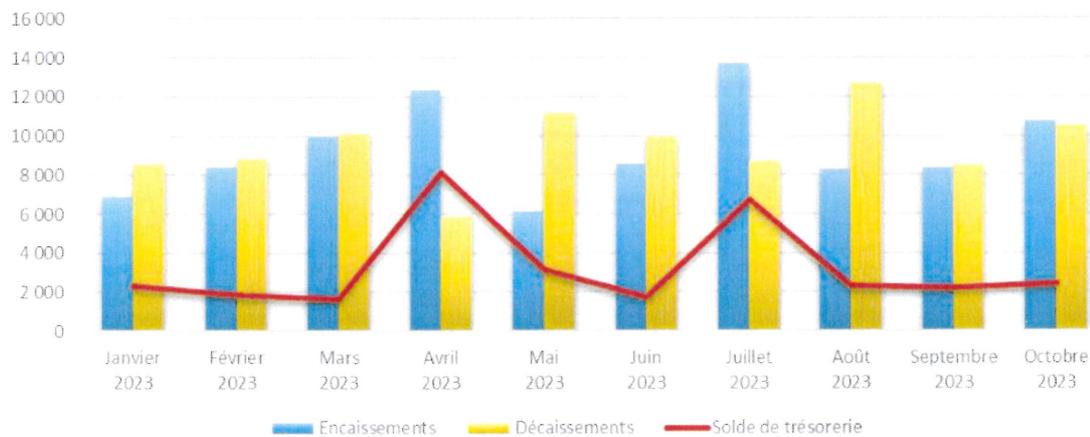
15/11/2023

CBA Meubles | 12

## Trésorerie

Nord – Août 2023

Evolution de la trésorerie



**N.B :** Les apports du Groupe Safari s'élèvent, à fin octobre 2023, à 14,6 M€ (6 M€ en avril, 7,3 M€ en juillet et 1,3 M€ en septembre)

15/11/2023

CBA Meubles | 11



### 3) Point SSCT :

#### Vote pour l'approbation du compte-rendu de la CSSCT de Pérenchies du 03.10.2023

Comme nous l'avons déjà dit à Damien, nous sommes très contents du compte-rendu du CSSCT d'octobre. Il est très qualitatif et très détaillé. Comme nous, Emmanuelle a apprécié. Bravo au CSSCT de Pérenchies.

Une petite remarque néanmoins. Pourquoi mon contremaître fait les remontées des choses anormales que je signale, c'est à dire que je n'ai pas de PC ni de téléphone pour travailler et rien ne bouge ? C'est en interpellant le Directeur des opérations lors du passage du CSSCT que j'ai enfin récupéré un PC, après 5 jours d'attente, et un téléphone. Et que ma caméra a été réparée ? Sans le passage de Gilles, ça restait lettre morte. C'est la seule remarque par rapport au compte-rendu que j'ai signalé à Damien. C'est effectivement étonnant que ce problème réapparaisse au CSSCT dans la mesure où ce problème a été analysé et aurait dû être réglé avant le CSSCT. J'ai eu le même étonnement que toi.

Ce n'est pas normal que mon contremaître fasse le boulot et que ça bloque au-dessus, je ne sais pas où mais ça bloque.

Il faut comprendre où et pourquoi ça bloque ? J'interrogerai Gilles Bourboin sur le sujet.

Avez-vous un retour à faire sur ce CR ?

Non. C'est vrai qu'il est très bien fait et très précis. C'est important pour la sécurité des salariés. On ajoute simplement au PV les félicitations à Damien pour ce très bon travail.

#### Vote pour l'approbation du compte-rendu de la CSSCT de Pérenchies du 03.10.2023

8 votants. Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### Nomination d'un(e) suppléant(e) au référent agissements sexistes et harcèlements (invité S. DEMAN)

Vous souhaitez nommer un suppléant à Valérie Leclaire et nous vous informons qu'en prérequis vous devez nommer quelqu'un au sein du CSE.

Ce n'est pas normal. Pour la commission RPS on ouvre le champ à des personnes qui ne sont élues au CSE. Stéphane est le secrétaire de cette commission mais il ne peut pas être nommé suppléant du référent harcèlement ?

La commission RPS n'est pas codifiée par le code du travail et par la législation Française. Le référent agissements sexistes et harcèlement sexuel si.

En fait, j'ai été élue référent lors des dernières élections, et avec CBA il y a en plus des agissements sexistes le harcèlement moral. Le problème est qu'il peut y avoir des cas où des personnes de mon service sont touchées. Pour garder la neutralité, il ne faut pas que moi j'ai à gérer des cas dans mon service voire parfois pour ma hiérarchie directe. Parfois il est nécessaire d'agir immédiatement et je ne suis pas toujours présente du fait de mon métier. L'idée est de ne pas intervenir quand c'est quelqu'un des bureaux et donc d'avoir un suppléant qui travaille en atelier.

Votre position est légitime.

On a potassé de notre côté et notamment sur les préconisations de l'INRS. Les enquêtes si elles ont toujours été menées conjointement avec vous, on se doit nous aussi se mettre en conformité avec le code du travail



étant donné qu'il s'agit d'enquête paritaire. Nous avons donc nommé Coraline Vincent en tant que référent agissements sexistes et harcèlements sexuels. On va également mettre en place notre référent harcèlement moral car c'est une obligation. On nomme donc Marouanne Mhrar pour les Opérations et dans la même logique Gilles Bourboin pour les supports. Nous ajoutons également un référent handicap et c'est notre nouvelle infirmière Lydia Dubois qui est nommée. Cette dernière a déjà occupée cette fonction dans une autre entreprise.

En quoi consiste sa mission ?

Intégrer l'inclusion professionnelle dans le recrutement. Travailler sur l'adaptation des postes. Monter les dossiers de reconnaissance RQTH et, être la charnière entre le salarié et l'entreprise car parfois le salarié ne souhaite pas parler de ce problème. Nous avons une obligation de 6% des effectifs au minimum. Je pourrais vous envoyer la plaquette de l'INRS.

Vous voyez, la Direction a le souhait de renforcer le suivi et la prévention de tout cela car nous étions plutôt en situation de faiblesse de ce côté-là.

Le problème qui se pose pour le suppléant au référent côté salariés et qu'il ne reste pas beaucoup de monde. Quasiment tous les élus, ou presque, de la commission RPS ont démissionné. Il ne reste que 2 élus. Trouver un volontaire risque d'être compliqué.

Peut-être pouvons-nous faire une dérogation ?

Alors, vous avez tout à l'heure et à juste titre rappelé certains cadres légaux. Je fais la même chose de mon côté. Vous devez donc respecter le côté légal. Il faut que ce soit un membre du CSE, titulaire ou suppléant.

C'est dommage car Stéphane a les compétences et il est secrétaire de la commission RPS.

Si nous votons pour stéphane vous allez faire quoi, contester ?

La règle est de l'ordre publique. Elle s'adresse à vous comme à nous. On n'est pas habilité à changer la loi et on la respecte. Vous allez peut-être trouver que c'est psychorigide mais au moins les choses sont claires.

Stéphane n'a pas la formation harcèlements moral.

Je précise que moi non plus. J'ai suivi la formation harcèlements sexistes or quand j'interviens c'est toujours pour du harcèlement moral.

On pourra faire une formation complémentaire. Il faut un minimum de compétences pour traiter ces sujets qui sont extrêmement sensibles.

Nous demandons une suspension de séance.

Reprise de la séance une dizaine de minutes plus tard.

Frédéric Roch est volontaire pour le poste de suppléant au référent harcèlements sexistes et moral jusqu'aux prochaines élections.

Vous le mettez sur les 2 casquettes, moral et sexuel ?

Oui car moi j'ai les 2 casquettes.

Nous passons au vote : 8 votants. Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0.

Frédéric Roch est élu à l'unanimité.

Vous nous direz si vous souhaitez une formation spécifique.

La question ne se pose pas. Bien sûr que oui.

Très bien, nous prenons note.



## 4) Temps de travail Théorique 2024 :

A date, la seule chose qui est confirmée c'est le calendrier de paie. Concernant les congés il y en a encore beaucoup de débat à venir. La question qui se pose c'est Noël 2024 qui tombe un mercredi. Est-ce que nous travaillons lundi et mardi et les congés commencent du jeudi pour une reprise le 2 janvier. Du jeudi au jeudi donc. Si nous faisons du lundi au lundi, cela fait 15 jours avec 2 fériés et donc 8 jours de CP ce qui fait beaucoup.

Comment avons-nous fait par le passé. Ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois que ça arrive ?

Justement, cela fait 30 ans que mes 5 semaines de CP sont imposées, ce qui n'est pas vraiment la loi.

Sauf en cas de fermeture de site ce qui est le cas.

Pour le mois de mai et en juillet c'est comment ?

Alors, comme les accords sont tombés depuis le mois d'octobre, le lundi de ducasse n'a pas vocation à exister en 2024.

Tu vas nous donner la liste des accords qui sont tombés ?

Elle est dans la BDU, il n'y a pas de souci.

Concernant les accords à négocier ou à renégocier, qui fait quoi. Est-ce à l'initiative des partenaires sociaux ?

Ça peut venir des 2 côtés, mais étant donné le climat social dans l'entreprise ...

A savoir que tout ce qui touche à la rémunération, ça ne bouge pas. Cependant, pour ceux arrivés après le 1<sup>er</sup> octobre, par défaut ils n'ont pas tous les acquis sociaux comme la prime de régularité par exemple qui est à 2.5% dans les accords d'entreprise et à 1.5% dans la convention collective.

Concernant les congés de juillet et même si c'est du CSE central mais cela nous intéresse d'avoir votre ressenti en CSE d'établissement, la possibilité d'avoir des congés dès juillet au lieu du mois d'août seul, en permutant d'une année sur l'autre répond davantage aux familles recomposées ce qui peut contenter un peu plus de personnes. Est-ce que vous trouvez cela judicieux ?

Ça dépend des secteurs. Avant nous avions 6 périodes et certains préféraient ça. Après il est possible de faire un cas à part pour le PSV.

Pour le SAV, il est préférable de ne pas fermer complètement une période. Avec le E-Commerce c'est ennuyeux.

Concernant Noël 2024, il est probablement judicieux de ne pas prendre trop de jours de CP afin de ne pas amputer 2025.

Aujourd'hui nous ne faisons que remonter les idées sachant que Nersac est à part et continuera de fermer.

La date du prochain CSE central ?

Non planifié à date, à voir avec Bernard.

## 5) Point paie :

### Problèmes récurrents de salaires (RCR, CP, arrêts maladie etc...)

O. Boulanger ne viendra car bon nombre de cas particuliers ont été réglés avec Hosni et Thierry en amont.

Personnellement, j'ai fait des heures supplémentaires et mon collègue aussi. Moi j'ai été payé de ces heures mais pas mon collègue ?

C'est ça le problème. Depuis ces 4/5 derniers mois, il y a eu beaucoup de problème et chaque mois je suis obligé de faire le point avec de nombreux salariés. Un moment on a en marre. Cela fait 4 mois que le nouveau logiciel est en place et c'est toujours la même chose. On a des problèmes de temps théorique, de congés, de



primes de remplacement. On en a parlé avec Olivier et il aimerait mettre en place une permanence juste après le versement des salaires afin de répondre aux questions des salariés.

Il l'a déjà fait. Pas forcément tous les mois.

Il y a un problème également avec les personnes en arrêt. J'ai eu un coup de fil d'un salarié qui a touché 500 euros le mois dernier. C'est parfois compliqué à gérer et ça génère de l'anxiété supplémentaire pour les salariés en arrêt. Il serait bien de communiquer un calendrier avec les créneaux pendant lesquels ils pourraient appeler Olivier et son service. En amont, il serait bien également de joindre à la fiche de paie une note explicative sur le montant versé.

N'hésitez pas à leur dire d'appeler SocialDirect. Ces gens là ont un devoir de réponse. Je ne vous cache pas que nos rapports avec les assureurs et la prévoyance sont compliqués. Je ne dis pas que l'on délègue notre boulot mais SocialDirect peut être un juge de paix, un levier supplémentaire mis à la disposition des salariés. Ils sont formés pour.

L'idée des permanences est une bonne idée. Il nous fait voir avec l'équipe qui est très restreinte comment on organise ça.

Il serait bien de réussir à traiter le problème à la source. Envoyer une fiche de paie avec un montant de 500€, le salarié va forcément appeler. Joindre une explication serait vraiment une bonne chose.

Pour les salariés qui ont une fiche de paie négative, le jour où ils reviennent on ne retire pas tout d'un coup. On fait un échancier.

Il n'y a pas de mauvaise volonté de la part d'Olivier boulanger et ses équipes. Le changement de logiciel est compliqué, mais il nous faut arriver à des fiches de paie propres. On va regarder côté RH comment fluidifier le tout.

## 6) Questions CSE :

Q1 : date de versement du demi 13<sup>e</sup> mois ?

Vendredi 8 décembre.

Q2 : dédommagement envisagé pour le déplacement des salariés le 27 octobre ?

Rien n'est prévu. Ok les gens ont fait un aller-retour. Les 7 heures non travaillées seront payées à 84% du net (APLD) donc quasiment sans perte de salaire. Donc pas de compensation supplémentaire.

Ok donc la prochaine fois les salariés resteront à leur poste de travail en attendant que le courant revienne. En fait, c'est une information que vous aviez la veille, à 21H30. Le salarié fait 70 Km en aller-retour, pour rien alors qu'il aurait pu être informé avant de prendre la route.

On ne va pas les prévenir à 22H00 le soir ?

En fait, sur une journée normale le gars aurait fait 70 km, aurait été payé normalement. Là il a fait un aller-retour. Il n'a pas travaillé. Il sera payé quasiment la même chose. Dans tous les cas il aurait fait le trajet. Ce n'est donc pas une dépense supplémentaire mais une dépense qui aurait pu être évitée.

Oui mais le panier est perdu. Vous pourriez faire un geste. Vous auriez pu envoyer un mail que le salarié découvre à 4H00 du mat avant de partir.

Nous ne pouvons pas demander à un contremaître de travailler le soir après sa journée de travail. De plus nous ne pouvons pas prévoir exactement à quelle heure le problème serait réglé ?

Il semblerait qu'à 23H00 vous étiez informé qu'il ne serait pas possible de remettre en route le lendemain.



Q3 : Les colis fabriqués en France portent le nom DEMEYERE. Les colis fabriqués par MDV le nom CBA Meubles. Pourquoi cette différence ?

L'entreprise a pour dénomination juridique CBA Meubles. Ce n'est pas une marque. Avec la reprise, nous détenons toujours la marque DEMEYERE et BY DEMEYERE. Notre activité est principalement transparente, ce qui s'appelle également NO NAME avec nos clients BtoB. Ces clients ne souhaitant pas, voire interdisant parfois, que les produits soient identifiés par une marque appartenant à leurs fournisseurs. Par exemple les produits de DESIGN ADEO ont leur propre marque. Toutefois, une partie de notre développement commercial va se développer en utilisant des marques. C'est déjà le cas avec OTTO en Allemagne où il est écrit GROUP DEMEYERE ou bientôt sur la Marketplace VERTBAUDET qui accueille des vendeurs tiers. MDV l'a fait de son propre chef car c'est une filiale autonome et a sans doute voulu bien faire en voulant marquer CBA MEUBLES sur le carton. Ce n'est pas une marque. Il faut savoir que désormais MDV facture à CBA MEUBLES et non plus à DEMEYERE.

Q4 : Quid des RTT à consommer avant la fin d'année ?

Ce qui est acté : les RTT pourront être consommés jusqu'au 14 janvier.

Donc le RTT de décembre qui sera sur la fiche de paie de janvier est à consommer également ?

Oui. Dans le logiciel vous pouvez le poser est donc l'anticiper.

Parmi les accords tombés il y a le CET que vous ne pouvez plus alimenter avec des RTT. Votre argent c'est votre argent. Ça ne change rien sur ce point.

Donc cela veut dire que pour les CP, ce sera pareil en mai. Tout les CP sont à consommer avant fin mai ?

Oui. On ne peut plus placer en CET ni RTT ni CP.

On demande également que tous les RTT soient posés pour fin novembre afin de piloter les effectifs en fin d'année.

Est-ce vrai qu'en 2024 il ne sera plus possible de cumuler les RTT et qu'ils devront être pris chaque mois ?

Non. C'est encore un bruit de couloir. A moins que dans la future négo vous le demandiez ?

En fait nous sommes plutôt dans l'idée de créditer 12 RTT en début d'année. Si un salarié nous quitte au bout de 6 mois et que ses 12 jours de RTT sont consommés, alors il nous devra 6 jours qui seront retirés de son solde de tout compte. Nous sommes plutôt sur cette réflexion là mais rien n'est fait.

## 7) Questions diverses :

Plusieurs quais de chargement sont HS à Linselles 1 et apparemment des devis auraient été fait ?

On posera la question à Gilles Bourboin.

Concernant les CP d'été et comme la Logistique ne ferme pas. Peut-être pourrions-nous les avoir avant le prochain CSE central ?

Nous avons dit que pour la logistique, la période de congés était gérée individuellement avec beaucoup de bon sens. Et que nous n'avons pas de raison de changer une situation qui fonctionne bien. Les demandes de congés 2024 pour la log peuvent donc être distribuées dès à présent.

Et nous nous étions engagés à revoir le calendrier en CSE Central.

Le siège social sera-t-il ouvert entre Noël et Nouvel-An ?

A l'instant T, je n'ai rien entendu à ce sujet.

Concernant l'inventaire. Est-ce que c'est sur la base du volontariat et aussi, si cette année la prime de 50€ est maintenue ou pas ?



La prime de 50€ est maintenue pour les volontaires. Attention à prendre le juste besoin en termes d'effectifs. Pas comme à Nersac l'année dernière où tout le monde a fait l'inventaire. On essaie de faire une rotation entre ceux qui ont participé et ceux qui n'ont pas participé l'année dernière.

Ceux qui ne participeront pas à l'inventaire seront en RTT, en RCR ou en CP.

Sébastien, tu sais très bien que l'année dernière c'étaient des volontaires déguisés car tous les chefs de ligne y étaient afin de remettre en route les lignes une fois l'inventaire terminé.

Ce sera toujours le cas. Cependant ils seront très peu à rester pour la mise en route derrière.

Concernant le réfectoire, ce dernier est parfois un peu juste pour accueillir toutes les personnes souhaitant déjeuner. On a remonté ce point la semaine dernière.

En fait Madame Gautier souhaitait mettre des tables de 4. Là, il n'est pas possible de dissocier les tables car il y a des pieds centraux.

En fait ce n'est pas un problème de place mais d'organisation ?

Avant il y avait beaucoup plus de place. Dans la configuration actuelle, le nombre de place a été largement divisé par 2.

Et se serait suffisant pour augmenter la capacité rien qu'avec le mobilier ?

Oui. Vous allez doubler. Avant il y avait 3 rangées de tables.

On regarde.

Quid du budget 2024 ? De plus, on est inquiet sur l'atterrissage 2023 et sur les conséquences sociales qui pourraient en découler.

On vous avait dit que nous ne le donnerions pas en avance car c'est d'abord présenté au groupe qui valide ou pas.

Cette année, Madame Gautier a souhaité effectuer un travail très précis, ligne à ligne afin de fiabiliser les prévisions de CA avec Mr Furon.

C'est tout vous concernant pour les questions diverses ?

Alors il y a un sujet que je souhaite aborder avec vous à la demande de Mme Gautier et qui concerne l'étude qui doit être faite par un cabinet extérieur. Je vous rappelle que le 27 septembre, en commission RPS, nous avons décidé d'un certain nombre de mesures que nous n'avions pas acté. Le 11 octobre dernier il y a eu une réunion teams avec la CARSAT et des élus. La CARSAT nous a demandé des mesures très concrètes dont le recours à un cabinet d'expertise en risque psychosociaux. Cette demande de la CARSAT a été actée par un courriel en date du 16 octobre. Il était très clairement écrit au point 4 de ce courriel, qu'il incombe à la Direction Générale et en concertation avec les élus de présélectionner un cabinet pour réaliser cet audit. La Direction Générale considère donc que l'alerte du 17 octobre n'avait pas de raison d'être puisqu'il avait été clair que de manière concertée nous devons choisir un cabinet et que Mme Gautier avait accepté. Donc par conséquence, nous avons mis hier soir à la signature de Mme Gautier un courrier adressé à la CARSAT confirmant que nous étions bien dans cette logique de recourir le plus rapidement possible à un cabinet compétent pour faire cette étude, sachant que la CARSAT nous donnait 6 mois pour faire l'expertise et 3 mois pour les préconisations, soit 9 mois en tout. Ça implique très concrètement de la part de la Direction Générale la position suivante et ça figure au courrier de la CARSAT : dans l'esprit de la Direction, il n'est pas question de signer le contrat avec Technologia. Il n'est donc pas question d'aller aux réunions avec Technologia. Tous les élus auront une copie de ce courrier, le CSE Central, le CSE de Nersac et le CSE nord. Voilà ce que je suis en mesure de vous dire ce matin au nom de la Direction. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire sur ce sujet.

La mission Technologia va se dérouler.



C'est de votre responsabilité. Mme Gautier ne signera pas cette lettre de mission car nous, nous respectons très strictement les consignes écrites de la CARSAT que je vous invite à relire.

Je vous rappelle votre échange de vendredi soir avec Mr Chenais, patron de Technologia.

J'ai écouté Mr Chenais dans ses explications. Et c'est tout.

Je pense qu'il vous a rappelé la loi ?

Ah mais Mr, la loi..., il n'y avait pas lieu de faire une alerte. Il n'y avait pas de danger grave et imminent le 17 octobre. La CARSAT l'a elle-même reconnu car elle nous a laissé un délai de 9 mois pour faire cela.

Votre résolution n'était ni inscrite à l'ordre du jour et elle n'était pas présentée. Donc il n'y avait pas lieu, voilà.

Mr je ne vous en direz pas plus ...

Comment ça elle n'était pas présentée à l'ordre du jour ?

Elle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de cette réunion autant que je sache. Je n'étais pas présente à cette réunion vous le savez j'étais en vacances. Voilà la position de la Direction Générale.

Attendez, je vais vous lire l'ordre du jour de la convocation. Vous me posez une question et je vais vous répondre, ayez la patience d'attendre. Vous savez que ça pourrait être une entrave caractérisée ce que vous faites.

Pardon. Je vous invite à lire la lettre de la CARSAT du 16 octobre qui est très clair.

Ce n'est pas la CARSAT qui décide. C'est une préconisation.

Non. C'était une instruction très claire à la Direction Générale. Je ne l'ai pas lu comme une préconisation.

La Direction Général c'est une chose. Les élus c'est autre chose.

Non, vous étiez en copie de ce courrier, je m'en suis assurée.

Mme, c'est une décision du CSE. On a décidé tous ensemble.

Je vous rappelle la lettre de la CARSAT Mr.

Nous sommes un CSE et ....

Vous saisissez la CARSAT et maintenant vous contestez ce que vous dit la CARSAT ?

Vous êtes de mauvaise foi.

Déjà nous n'avons pas saisie la CARSAT. Je vais vous lire la convocation du 17 octobre : « en 3.4 situation de risque grave dont risques Psychosociaux dans l'entreprise ».

Il n'y avait pas de résolution diffusée avant ...

Et alors, ça peut entraîner une résolution.

Écoutez, je n'ai pas d'autres commentaires à faire Mr Delporte. J'ai des instructions de la Direction Générale et vous allez recevoir dans la journée le courrier adressé à la CARSAT. Sachant que nous sommes bien et je vous le confirme, la Direction a la volonté ferme de respecter la demande de la CARSAT qui est de recourir à un cabinet extérieur à l'initiative de la Direction en concertation avec les élus.

Alors on va reprendre le courriel de la CARSAT si vous voulez bien.

Ce n'est pas le sujet.

Si. Vous vous réfugiez derrière le courrier de la CARSAT.

Un élu a dit « ce n'est pas la CARSAT qui décide ».

Bien sûr ! Ce n'est pas la CARSAT qui décide. Elle a confirmé le danger grave et imminent. L'inspection du travail à confirmer également.

A la réunion avec la CARSAT du 11 octobre, cette dernière a bien dit que nous devons nous faire accompagner. Nous étions 4 élus.

Mais on ne conteste pas. Le 16 la CARSAT l'a écrit donc il n'y avait pas de raison de précipiter les choses et de choisir un cabinet de votre côté.

Le CSE s'est fait accompagner et le choix d'un cabinet ce n'est pas à la Direction de choisir. Vous savez les 2 cabinets recommandés par Mme Jalladau, ils travaillent exclusivement avec et pour des Directions. Sur le site



internet de l'un de ces cabinets, il est inscrit « nous aidons les DRH à atteindre leurs objectifs », tout est dit ! De plus, ils ne sont pas habilités par le Ministère du travail pour ce genre de mission.

Mais Mr je n'ai pas dit qu'il fallait choisir un de ces cabinets. Je vous rappelle que la CARSAT nous a diffusé une liste de cabinets et nous avons bien l'intention de regarder celui qui pourrait répondre au mieux.

Eh bien pas nous. Nous depuis le 17/10, nous avons approuvé cette résolution et ...

Vous n'étiez pas dans la ligne de la CARSAT, relisez le courrier.

Ce n'est pas à la CARSAT de choisir Mme.

C'est vous qui l'avez saisi en 1<sup>er</sup> chef. C'est vous qui l'avez appelé lors de la commission RPS du 27/09 pour lui demander pourquoi il n'y avait pas de cabinet de désigné. Donc la CARSAT a fait son travail.

Je n'ai pas appelé Mme Thiriez pendant la réunion du 27/09 Madame. Ne commencez pas à affabuler.

Vous avez été le 1er à dire que vous n'arriviez jamais à la joindre donc ...

Mr Delporte, je n'ai rien à ajouter à ce que la Direction Générale m'a demandé à passer comme information. Le CSE sait ce qu'il doit faire. La mission est lancée. Elle va se dérouler.

Si vous êtes dans une logique de conflits et non pas une logique comme nous nous essayons de développer, c'est-à-dire une logique de concertation. Le 16 il y avait le courrier de la CARSAT et on pouvait discuter de manière concertée pour choisir un cabinet et au lieu de ça vous avez joué carte séparée de votre côté. Ce n'est pas correct vis-à-vis de la Direction Générale.

Mais c'est le choix des élus Mme.

Pourquoi il vous dérange autant ce cabinet Mme ?

Il ne me dérange pas du tout.

Et si on fait appel à un autre ?

Mais on ne vous demande pas de choisir un autre cabinet

Ah bon. La finalité de faire un appel d'offres, c'est quoi ?

Je ne vous ai jamais dit de faire un appel d'offres Mr, nous ne sommes pas dans le publique. Je vous ai dit de faire un comparatif. Merci, je lève la séance.

Fin de réunion : 12h15

Le Secrétaire  
Thierry DELPORTE

Le Président – DG  
Emmanuelle GAUTIER

P.O. Butez